

11^{ème} Congrès AEI [3-5 juin 2019]

Appel à communications dans le track n°10 – Entreprise Libérée

Adresse d'envoi de la proposition : aei2019-entreprise-liberee@umontpellier.fr

Titre du track :

L'entreprise libérée : mythe ou réalité pour les PME ?

Responsables :

Annabelle JAOUEN (Montpellier Business School, MRM) – a.jaouen@montpellier-bs.com

Sylvie SAMMUT (Université de Montpellier, MRM) – sylvie.sammuto@umontpellier.fr

Présentation

(français ou anglais ; 300 mots max + références bibliographiques 15 max)

L'entreprise libérée rencontre de plus en plus d'adeptes depuis quelques années. Ceux-ci voient en elle des innovations organisationnelles ou managériales majeures.

Ce track vise à faire un état de l'art sur le sujet de la libération des entreprises, à développer les approches critiques et présenter des études empiriques. Si les travaux visant spécifiquement les PME seront privilégiés, plusieurs thématiques pourront être abordées :

- Processus de libération
- Motivation, implication, prérequis managériaux et organisationnels
- Conséquences organisationnelles et stratégiques de la libération de l'entreprise
- Place et implication du salarié dans l'entreprise libérée
- Accompagnement à la libération

Dupuy, F. (2015). *La faillite de la pensée managériale*. Paris : Seuil.

Getz, I., (2009), Liberating leadership: how the initiative-freeing radical organizational form has been successfully adopted. *California Review Management*, vol. 51, n° 4 (traduit dans Getz,

I. (2017), L'entreprise libérée : Comment devenir un leader libérateur et se désintoxiquer des vieux modèles, Fayard, pp. 24-88).

Getz I. (2017), *L'entreprise libérée*, Paris : Fayard.

Gilbert, P., Teglborg, A. C., & Raullet-Croset, N. (2017). L'entreprise libérée, innovation radicale ou simple avatar du management participatif ? *Gérer et comprendre*, n° 1, p. 38-49.

Halévy, M. (2013), *Prospective 2015-2025, L'après-modernité*, Paris : Éditions Dangles,

Hamel G. (2008), *La fin du management*, Paris : Vuibert.

Shafer, R. A., Dyer, L., Kilty, J., Amos, J., & Ericksen, J. (2001). Crafting a human resources strategy to foster organizational agility: A case study. *Human Resource Management*, 40(3), 197-211.

Trouvé P. (2014), Observer les entreprises utopiques. Un exercice d'assouplissement mental ? *Relief*, vol 45, p. 67-87

Vandermissen V., (2015). *L'entreprise libérée : Un nouveau modèle de management pour l'économie sociale ?*, Bruxelles : PLS.

Vanhée L. (2013), *Happy RH*. Bruxelles : La Chartre.

Van Oyen, M. P., Gel, E. G. S, Hopp, W. J (2001). Performance opportunity for workforce agility in collaborative and noncollaborative work system. *IIE Transactions*, 33(9), 761-778.

Instructions aux auteurs

Types de soumissions acceptées :

- papiers longs (papiers complets)
- papiers courts (3 000 mots max., sous-rubriques imposées : Introduction/Objectifs (500 mots max.) ; Revue de littérature (500 mots max.) ; Approche/méthodologie (500 mots max.) ; Résultats (500 mots max.) ; Discussion (500 mots max.) ; Implications et limites (500 mots max.).

Les papiers doivent être originaux (non publiés, non en processus d'évaluation dans une revue ou un colloque). Un contrôle anti-plagiat des papiers sera effectué.

Les papiers doivent respecter les consignes de présentation suivantes :

En Microsoft Word format A4-;

Interligne 1,5 incluant les notes bibliographiques (en interligne simple) ;

Police : Times New Roman, corps 12 points ;

Titres et sous-titres en caractères gras, numérotés sous la forme 1, 1.1 et 1.1.1. ;

Numérotation des pages au centre et en bas de page ;

Marges haute, basse, droite et gauche de 2,5 cm ;

Références bibliographiques rappelées en fin de document ;

Noms des auteurs référencés dans le corps du texte entre parenthèses et suivis de l'année d'édition. Les articles non conformes à ces exigences de mise en page seront renvoyés à leurs auteurs.

Calendrier

10/01/2019 : réception des communications (papiers courts – max 3000 mots – ou longs)

15/03/2019 : notification aux auteurs

15/04/2019 : réception des papiers révisés, courts ou longs, dans leur version définitive

Dates du congrès : 3-5 juin 2019